

2019/0026

COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf et le 7 JUIN à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Etaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, MAURIN Francis, BRETON Marc, FEUVIER Nicole. PICOT Joëlle.

Etait absente : GAUBERT Catherine.

Absents excusés : BOULIEU Sarah donne procuration à GOMARIN Philippe, RANCHET Jacky donne procuration à MAURIN Francis, FEUVRIER Nicole donne procuration à GABEL Jean-Pierre.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en sécurité et en conformité aux règles d'accessibilité du bâtiment « mairie » qui se monte à 79 359,72 € TTC.

Monsieur le Maire expose le plan de financement suivant :

✓ montant des travaux : 79 359,00 € TTC.

Plan de financement :

Amende de police : 14 257,00 €

D.E.T.R. : 20 000 €

Aide du Sénateur : 4 128 €

Région Occitanie : 23 807 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces travaux ainsi qu'à leur financement et charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide de la Région Occitanie à hauteur de 30 %

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens.

Fait et délibéré, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire
Jean-Pierre GABEL



2019/0027

COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf et le 7 JUIN à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Etaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, MAURIN Francis, BRETON Marc, FEUVIER Nicole. PICOT Joëlle.

Etait absente : GAUBERT Catherinc.

Absents excusés : BOULIEU Sarah donne procuration à GOMARIN Philippe, RANCHET Jacky donne procuration à MAURIN Francis, FEUVRIER Nicole donne procuration à GABEL Jean-Pierre.

OBJET: ACCORD POUR ATTRIBUTION MARCHÉ GROUPEMENT ENTREPRISES TRIAIRE-SERRA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de mise en conformité de l'accès de la mairie pour lequel un appel d'offre a été lancé.

Une seule offre a été remise par le groupement d'entreprises TRIAIRE-SERRA.

Celle-ci étant en deçà de l'estimatif des travaux fait par les architectes, et les compétences de ce groupement d'entreprises répondant aux critères demandées, le Conseil Municipal approuve cette offre et attribue le marché de procédure adaptée au groupement d'entreprises TRIAIRE-SERRA pour la somme de 58 858 ,30 €. HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ces travaux.

Fait et délibéré, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire
Jean-Pierre GABEL



2019/0028

COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf et le 7 JUIN à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Etaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, MAURIN Francis, BRETON Marc, FEUVIER Nicole. PICOT Joëlle.

Etait absente : GAUBERT Catherine.

Absents excusés : BOULIEU Sarah donne procuration à GOMARIN Philippe, RANCHET Jacky donne procuration à MAURIN Francis, FEUVRIER Nicole donne procuration à GABEL Jean-Pierre.

OBJET: VENTE DE LA MAISON SOCIETE A PRATCOUSTAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des acquéreurs ont été trouvés pour la maison « Société » située au hameau de Pratooustal cadastrée section B parcelle 578 d'une contenance de 63 m², ainsi que la B n° 1202 d'une contenance de 41 m².

Ces deux parcelles devront être retirées du bail emphytéotique signé le 17/12/2013 entre la mairie et l'Association Graine de Fourmis.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente de ladite maison à Monsieur GABEL Aurélien et Madame SOUVANT Julie au prix de 30 000 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents et actes notariés se reportant à cette affaire.

Fait et délibéré, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire
Jean-Pierre GABEL



COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf et le 7 JUIN à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Etaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, MAURIN Francis, BRETON Marc, FEUVIER Nicole. PICOT Joëlle.

Etait absente : GAUBERT Catherine.

Absents excusés : BOULIEU Sarah donne procuration à GOMARIN Philippe, RANCHET Jacky donne procuration à MAURIN Francis, FEUVRIER Nicole donne procuration à GABEL Jean-Pierre.

OBJET : VENTE MAISON « MARIE » A PRATCOUSTAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un acquéreur a été trouvé pour la maison « Marie » cadastré section B parcelle 1207 situé au hameau de Pratcoustal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente de ladite maison à Monsieur DOULCIER Kévin au prix de 25 000 €.

Cette parcelle B 1207 d'une contenance de 153 m² devra être retirée du bail emphytéotique signé le 17/12/2013 entre la mairie et l'Association Graine de Fourmis

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes notariés se reportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire GABEL Jean-Pierre

